



25 JAN. 2024

## REGLEMENT PARTICULIER

### Championnat de France de Tourisme

### Étape intermédiaire

**Art.1 :** Le Motorcycle Club de Lyon et du Rhône organise un rassemblement motocycliste le 09/03/2024 à l'occasion du Salon du 2 roues à Eurexpo, 69680 Chassieu

**Art.2 :** Ce rassemblement est ouvert aux titulaires d'une licence FFM en cours de validité. Seuls les détenteurs d'une licence FFM (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents résultats du Championnat de France de Tourisme.

Les participants s'inscrivent via le formulaire d'inscription spécifique à chaque épreuve disponible sur le site de la FFM. Les organisateurs peuvent ouvrir leurs épreuves à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers résultats établis ni aucun avantage réservé aux licenciés.

La priorité est donnée aux licenciés FFM.

Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

**Art.3 :** Cette étape intermédiaire compte pour le Championnat de France de Tourisme

**Art.4 :** L'accueil au rassemblement par le Motorcycle Club de Lyon se fera sur le parking moto réservé FFM aux participants de 7h30 à 9 h00. Les contrôles lors de votre arrivée se feront aux mêmes horaires. Vous devrez impérativement nous présenter votre permis de conduire et votre attestation d'assurance valide. Les concurrents se présentant hors de ces horaires ne pourront prétendre aux résultats.

**Art.5 :** Le droit d'engagement est fixé, à savoir :

- 70 € pour les participants licenciés
- 80 € pour les participants non licenciés

Votre inscription sera enregistrée et valable qu'une fois le paiement effectué.

Cette inscription comprend :

Café d'accueil le samedi matin, un cadeau de bienvenue, l'accès au parking moto réservé FFM, un Pass 2 jours (samedi, dimanche) au Salon du 2 roues, une balade le matin organisée et encadrée, apéritif du soir sur le stand du Motorcycle Club de Lyon, Hall 4.2, repas du soir avec animation.

**Art.6 :** Date d'inscription au plus tard le 28 février 2024 dans la limite des places disponibles

Adresse de correspondance :

Motocycle de Lyon et du Rhône  
A l'attention de Claudie Bongiovanni  
25/27 avenue du stade  
69530 BRIGNAIS

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : BNPPARB LYON OPERA (00630)  
Code Banque : 30004 - Code Guichet : 00630 – Numéro de compte : 00000630492  
Numéro de compte bancaire international (IBAN) : FR76 3000 4006 3000 0006 3049 237  
BIC (BANK IDENTIFICATION CODE) : BNPAFRPPXXX  
Nom : MOTOCYLCLE CLUB DE LYON

**Art.7 :** Le jury de l'étape sera composé de 3 personnes :

- le Délégué FFM : REGAL Jean Christophe
- le délégué de la ligue : BONGIOVANNI Claudie
- le délégué du club organisateur : MARTIN Roland

**Art.8 :** Les participants sont responsables de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou accident de leur propre fait.

**Art.9 :** En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.

En aucun cas, les conditions météorologiques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.

Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront pas prétendre à des indemnités.

**Art.10 :** Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette organisation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Visa Club :

Visa Ligue Moto Auvergne-Rhône Alpes :

Visa FFM :

~~MOTO-CLUB de LYON et du RHONE~~  
~~18 allée Pierre de Coubertin~~  
69007, LYON  
Tél. 04 78 58 30 38

25 JAN. 2024

~~LIGUE MOTOCYCLISTE~~  
~~AUVERGNE-RHONE-ALPES~~  
~~Z.A. 18 Chassin de la Neuve~~  
~~26600 LA ROCHE DE GLUN~~  
Tél : 04 75 55 22 50



74 Av. Parmentier  
75011 Paris  
01 49 23 77 00  
ffm@f1moto.com

Président : BONGIOVANNI Guy  
Adresse : 25/27 avenue du stade  
69530 BRIGNAIS  
Tél. : 06 74 20 50 98  
Mail : guy.bongiovanni@orange.fr



LIGUE  
AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

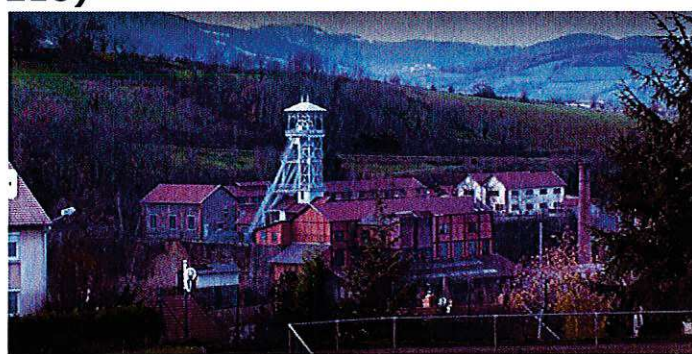
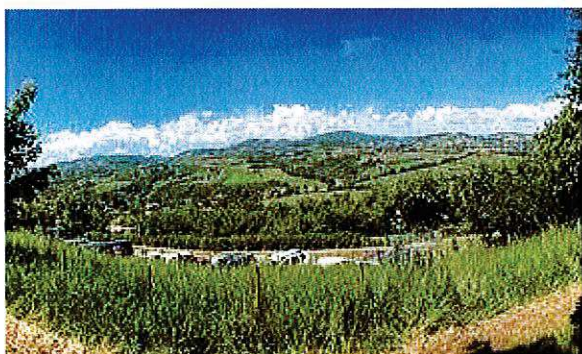


## PROGRAMME Lugdunum

Lugdunum se transforma au fil des siècles, passant de « Lugdon » à « Luon » avant de devenir, aux environs du XIIIe siècle, la ville que l'on connaît aujourd'hui : Lyon.

**En partenariat avec IVANOR – SALON DU 2 ROUES DE LYON 2024**

### Balade dans les Monts du Lyonnais à Saint Pierre de Palud (69210)

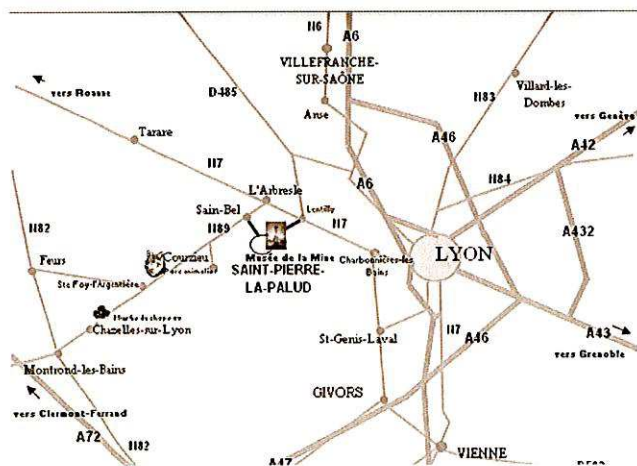


Saint-Pierre-la-Palud, ancienne cité minière "70% de la pyrite française (soufre) au début du XXe siècle", est aujourd'hui un village d'environ 2 700 habitants niché au pied des cols de la Luère et de la Croix du Ban à 360 m d'altitude et à 24 km de Lyon. De nombreux sentiers offrent des randonnées dans de vastes espaces vallonnés et boisés.

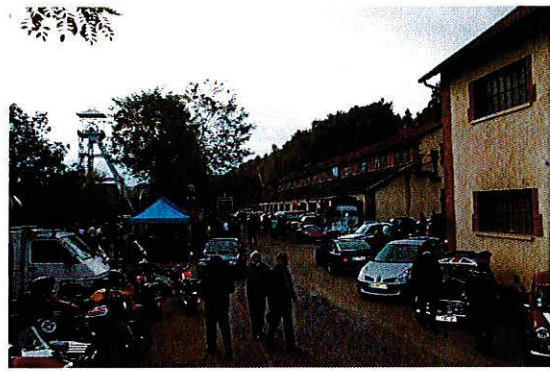
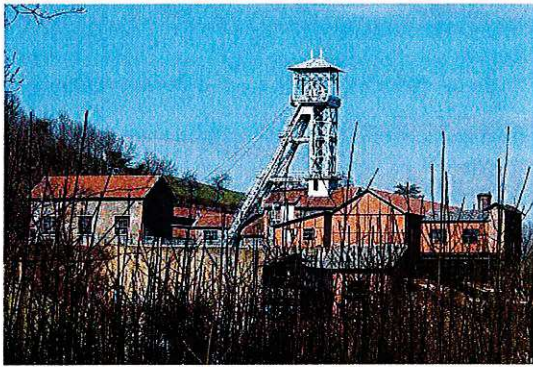
**Samedi 09 mars 2024**

**De 07h30 à 8h30 :** Accueil des participants et inscriptions sur le parking moto dédié à la FFM

**9h30 :** Balade facultative : Départ pour la balade en direction des rendez-vous mécaniques à St Pierre la Palud, soit 40 kms environs.



**A partir de 11h :** Accueil par Fabrice Follis sur le site des rendez-vous mécaniques à St Pierre la Pallud. Présentation de l'historique du site, des motos Follis.



**A partir de 12h pour les participants de la balade :** Restauration sur place d'un petit buffet «Mâchon Lyonnais », avec option au tarif de 20 € par personne comprenant :

- Terrine ou salade de lentilles
- Saucisson chaud pistaché, pomme vapeur, sauce marchand de vin
- ½ St marcelin
- Tarte aux pommes
- Vin rouge, blanc et bière
- Café

**A partir de 12h pour les non participants de la balade,** possibilité de restauration au salon du 2 roues, avec option au tarif de 20 € par personne.

**15h00 :** Retour au Salon du 2 Roues à l'hospitality du Motorcycle Club de Lyon et du Rhône, Hall 4.2

**17h30 :** Remise des prix du Championnat de France de Tourisme 2023 sur le Paddock Show Motul, Hall 3

**18h30 :** Apéritif sur le stand du Motorcycle Club de Lyon et du Rhône, Hall 4.2

**19h30 :** Repas avec animation au salon du 2 roues au Food Court Patio Sud, entre Hall 4 et Hall 5.

**22h00 :** Fin du Rassemblement

## **Dimanche 10 mars 2024**

**Journée libre au Salon du 2 Roues pour tous les participants.**

### **Informations utiles hébergements :**

KYRIAD Hôtel Stadium \*\*\*

2 rue du 24 avril 1915

69330 MEYZIEU

04.37.92.10.03

[lyon.stadium@kyriad.fr](mailto:lyon.stadium@kyriad.fr)

Ibis budget Lyon Eurexpo Chassieu \*\*

22, avenue des Frères Mongolfier

69680 CHASSIEU

04.72.79.50.82

[h5075@accor.com](mailto:h5075@accor.com)

B&B hôtel Lyon Eurexpo Chassieu \*\*\*

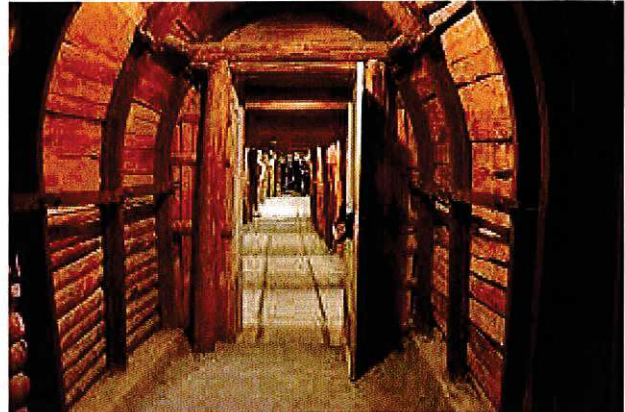
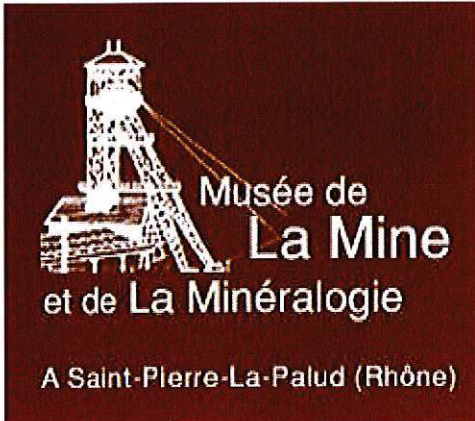
2 rue Augustin Fresnel

69680 Chassieu

0892.70.24.10

## Curiosités complémentaires dans les Monts du Lyonnais

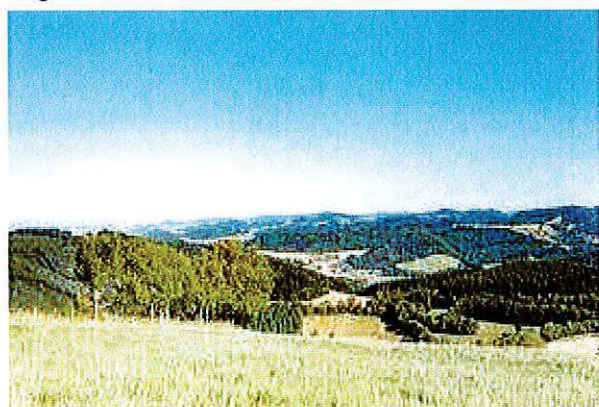
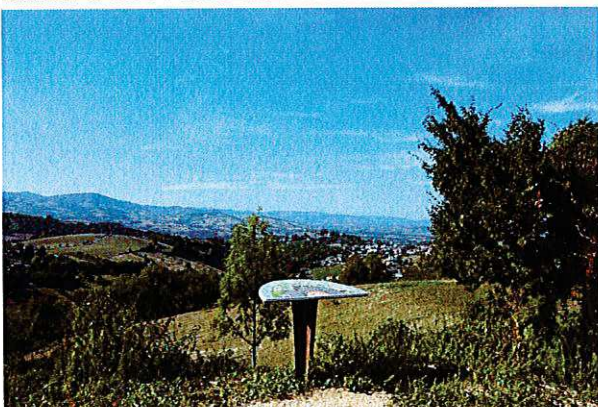
**Musée de la Mine** : Les mines de cuivre et de pyrite de fer ont cessé leurs activités séculaires en 1972 et d'anciens mineurs ont créé, dix ans plus tard, un musée de la mine qui propose une reconstitution de galeries et de chantiers miniers et présente l'histoire de l'exploitation minière du XV<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle. L'exposition de matériels, de lampes de mine et d'archives, côtoie une exceptionnelle collection de minéraux (plus de 2 200 échantillons) ainsi qu'une salle de paléontologie (et son célèbre ichtyosaure). La projection du film "La vie quotidienne au temps des mineurs" relate la vie sociale, culturelle et sportive durant l'exploitation minière.

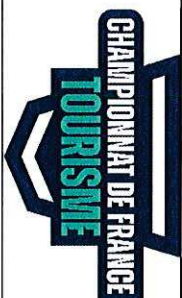


**Château de la Perollière** : Découvrez la Villa Florentine de la remarquable famille Mangini qui a construit, avec Marc Seguin, la première grande ligne de chemin de fer française Lyon-Saint-Etienne. Parcourez cette épopée industrielle du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à travers les aspects originaux de cette construction, ses clins d'œil au chemin de fer. Vous apprendrez toutes les réalisations de Marc Seguin, beau-père de Felix Mangini, de Felix Mangini et de Léon Bérard, son gendre.



**Table de lecture du paysage** : Au cœur de l'Espace Naturel Sensible des crêts boisés, vous êtes en lisière d'une majestueuse forêt dont les formations s'étagent de la chênaie collinéenne à la hêtraie sapinière... Vous êtes tournés vers le large panorama qu'offrent les monts de **Tarare** et les monts du Beaujolais. A vos pieds, le village de Saint-Pierre-la-Palud ses terres agricoles, ses vergers... et les témoins de son passé minier à découvrir au musée de la Mine et de la Minéralogie.





# INSCRIPTION

**BULLETIN D'INSCRIPTIONS A RENVoyer AVANT LE : 28 FÉVRIER 2024**

(Inscription obligatoire pour vous enregistrer à l'accueil et vous remettre vos petits cadeaux de bienvenue)

Soit par courrier :

Motocycle Club de Lyon et du Rhône – Claudie Bongiovanni

27 avenue du stade 69530 BRIGNAIS

Soit par mail :

[guy.bongiovanni@orange.fr](mailto:guy.bongiovanni@orange.fr)

Tél. contact : +33 (0)4 78 05 21 42 – Port. : +33 (0) 6 74 20 50 98

Nom de l'étape CFT Intermédiaire : Remise des prix du CFT TOURISME 2023 – EUREXPO SALON DU 2 ROUES

Nom-Prénom Adresse postale + Adresse mail + Téléphone	Pilote	Passager (e)	Moto Cylindrée Marque/Type	N° Licence	Forfait de base 70 €licencié FFM Et 80 € non licencié FFM	

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE



ATTESTATION

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME  
74 AVENUE PARMENTIER  
75011 PARIS

COURTIER

MARSH SAS  
TOUR ARIANE  
LA DEFENSE 9  
92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Tél : 01 41 34 50 00  
Fax : 01 41 34 55 00  
Portefeuille : 0204372484

Vos références :

Contrat n° 11015300204

AXA France IARD, atteste que la société :

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME  
74 Avenue Parmentier  
75011 Paris

a souscrit pour son compte que pour le compte de « **MOTO CLUB DE LYON ET DU RHONE** » (C0532) - le contrat n° 11015300204, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Ce contrat garantit notamment, dans les conditions et termes des textes qui le compose la responsabilité civile des assurés en raison de dommages causés aux tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément, notamment, aux articles L321-1 et D321-1 du Code du Sport.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS LA DEFENSE le 03/01/2024  
Pour la société, par délégation, :



Société de courtage d'assurance et de réassurance  
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Ariane, 92088 Paris La Défense  
RCS Nanterre 572 174 415 - Orias 07001037 - APE 6622Z  
Société soumise au contrôle de l'ACPR  
4 place de Budapest, CS 92459, 75435 Paris Cedex 09

Franck ARREGUY  
Directeur des Opérations & Service Clients



## Tableau des garanties et franchises

Nature de la garantie	Limite en €	Franchise en €
<b>RC Générale / RC administrative / RC organisateur</b>		
<b>Tous dommages garantis confondus DONT :</b>	20 000 000 € par sinistre	
les dommages corporels	20 000 000 € par sinistre	Néant
les dommages matériels et immatériels consécutifs <b>DONT</b>  les dommages suite à incendie, explosion, dégât des eaux	2 000 000 € par sinistre  2 000 000 € par sinistre	Néant  200 € par sinistre
les dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par année d'assurance	1 500 € par sinistre
Faute inexcusable	3 500 000 € par année d'assurance	Néant
RC des médecins	8 000 000 € par sinistre et 10 000 000 € par année d'assurance	Néant
Atteintes accidentelles à l'environnement	500 000€ par année d'assurance	200 € par sinistre
Dommages aux Biens confiés	200 000 € par sinistre	200 € par sinistre
Responsabilité Civile Dépositaire	30 000 € par sinistre	1 000 € par sinistre
Dommages causés par la pollution sonore non accidentelle	50 000 € par sinistre	200 € par sinistre
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon garantie mise en jeu
Recours	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

Fait à PARIS LA DEFENSE le 03/01/2024  
Pour la société, par délégation, :



Société de courtage d'assurance et de réassurance  
SAS au capital de 5 917 915 euros - Tour Ariane, 92088 Paris La Défense  
RCS Nanterre 572 174 415 - Orias 07001037 - APE 66222  
Société soumise au contrôle de l'ACPR  
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Franck ARREGUY  
Directeur des Opérations & Service Clients